

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

**Arrêté du 26 octobre 2011 établissant la liste des organisations syndicales appelées à désigner des représentants au comité technique de proximité de l'Office français de l'immigration et de l'intégration**

NOR : IOCV1130709A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu les articles L. 5223-2 et suivants et R. 5223-4 et suivants du code du travail ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 15 ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 portant rénovation du dialogue social dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État ;

Vu le décret n° 2004-58 du 14 janvier 2004 modifié par le décret n° 2005-720 du 29 juin 2005 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Office français de l'immigration et de l'intégration ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État modifiant le décret du 28 mai 1982 ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2011 relatif à la création d'un comité technique de proximité auprès du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration ;

Vu les résultats de la consultation du personnel de l'Office français de l'immigration et de l'intégration en date du 20 octobre 2011,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

La liste des organisations syndicales appelées à désigner des représentants au comité technique de proximité placé auprès du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration est fixée comme suit :

*SUD – section OFII*

3 représentants titulaires : Nicole GRANVEAUX, Corinne HOFFART-DULAURENT, Annie NAZAROFF.

3 représentants suppléants : Laurence LION, Chantal COLLOMBET, Elizabeth SANGUINETTI.

*CFDT*

2 représentants titulaires : Anne Le BIHAN, José WACAPOU.

2 représentants suppléants : Christine EL GHARBI, Marie Ange LEYNAUD.

*FO*

2 représentants titulaires : Geneviève ORTEL-THOMAS, Nicole MORA-KORYTOWSKI.

2 représentants suppléants : Pascal CHARTREZ, Cécile GADENNE.

Article 2

Le directeur de l'Office français de l'immigration et de l'intégration est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 26 octobre 2011.

Pour le ministre et par délégation :

*Le secrétaire général  
à l'immigration et à l'intégration,  
S. FRATACCI*